

# Traduire en prison, un passe-temps carcéral, un remède contre l'intolérance

Jean Delisle

Université d'Ottawa. École de Traduction et d'Interprétation  
Ottawa, ON K1N 6N5, Canada  
jdelisle@uOttawa.ca



## Resum

---

El present escrit és una exposició de diferents experiències de traducció portades a terme en un entorn de repressió accentuada, particularment en entorns carceraris. Es descriuen exemples de diferents casos, des dels més antics de l'època clàssica fins als més recents dels segles xx i xxi. A partir de l'examen d'aquests casos i recolzant en l'opinió personal dels traductors concernits, aquest treball sosté que la traducció posseeix, com una de les seves potencialitats, la capacitat d'alleujar les penes de les persones empresonades pel poder de suggestió i d'evasió que és inherent a aquesta pràctica lingüística.

**Paraules clau:** traducció i repressió; traducció i presó.

## Abstract

---

This paper is an exposition of different experiences of translation developed in a highly repressive environment, namely in prisons. Some samples of different cases are described, from the early classical era to the 20<sup>th</sup> and 21<sup>st</sup> centuries. After examining these cases the paper states the opinions of the concerned translators and argues that one of the attributes of translation is its ability to alleviate the hardship of prisoners because of the suggestive and evasive power that is inherent of this linguistic practice.

**Keywords:** translation and repression; translation and prison.

---

## Sommaire

Traduits en prison	Traduire en prison
Traduction et trahison	Conclusion

L'homme, c'est un animal qui torture et qui est torturé.  
Aziz NESIN

Il ne faut pas s'attendre à ce que je livre ici une expérience personnelle de traduction en prison. En fait, je n'ai jamais mis les pieds dans un établissement carcéral. La seule prison que je connais est celle de la langue. Je fais mienne la réflexion de l'écrivain et traducteur québécois Pierre Baillargeon, qui a écrit : « La langue est une prison. La posséder, c'est l'agrandir un peu. »<sup>1</sup> Comme tous les traducteurs, écrivains, linguistes ou professeurs, j'essaie de la parfaire le plus possible, puisque c'est mon principal outil de travail.

Il ne sera pas question de moi ici, mais bien de traducteurs et d'intellectuels qui, eux, ont croupi en prison parce qu'ils ont osé exprimer leurs opinions personnelles, afficher leurs convictions religieuses ou dénoncer publiquement un manque de liberté étouffant. Certains d'entre eux, comme nous le verrons, ont payé un lourd tribut pour avoir pris le parti de la défense des droits de l'homme et réclamé la liberté d'expression.

À certaines périodes de leur évolution, des sociétés et des institutions deviennent des lieux opprimants, où règne un écrasant conformisme idéologique. Le carcan du prêt-à-penser qu'elles imposent d'autorité au mépris du respect des libertés individuelles empêche l'individu d'évoluer à son propre rythme et de remettre en cause des « vérités » jugées immuables, que ce soit dans les domaines scientifique, politique, social ou religieux. Les théocraties et les idéologies totalitaires sont des exemples de tels carcans. Il est souvent risqué d'exprimer des opinions qui vont à contre-courant de la pensée dominante à une époque donnée et dans une société ou une culture donnée. Plus d'un traducteur en a fait l'expérience en tâchant de repousser les limites du pouvoir-dire, en faisant chanceler les bases de l'orthodoxie.

Le titre de mon texte « traduire en prison » cache un double sens. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le mot « traduire » a signifié « transférer d'un lieu à un autre ». Ainsi, « traduire en prison » un criminel voulait dire le « conduire en prison », l'emprisonner. On relève des attestations de cet usage dans l'*Encyclopédie* de Diderot.

« Traduire en prison » signifie aussi, littéralement, s'adonner à la traduction en milieu carcéral. Des traducteurs, mais pas seulement des traducteurs, ont choisi cette activité intellectuelle pour meubler les heures de solitude qu'ils égrenaient derrière les barreaux. Les ouvrages qu'ils ont traduits au fond de leur cellule n'ont pas été choisis au hasard, mais revêtaient une signification particulière pour eux, compte tenu de la situation tragique qu'ils vivaient. Les deux sens que recouvre l'expression « traduire en prison », l'un ancien, l'autre contemporain, correspondent aux deux principaux volets de mon exposé. Un troisième volet, « traduction et trahison », s'intercale entre ces deux parties.

1. *Commerce*, Montréal, Les Éditions Variétés, 1947, p. 131.

Selon les plus récentes statistiques compilées par des groupes de défense des droits et libertés, 54 % des citoyens dans le monde vivent dans des pays dont les régimes autoritaires briment la liberté d'expression. Leurs populations, anesthésiées par la propagande et prises en otage par des dirigeants réfractaires à la transparence démocratique, sont privées de leurs libertés civiles ou n'y ont accès que très partiellement. Sur la planète, un habitant sur deux n'a pas le droit de parole.

La critique et l'information font peur, car l'une et l'autre ébranlent les pouvoirs établis, qu'ils soient politiques ou religieux. Le Canadien John R. Saul, élu à la présidence du PEN club international en 2009, affirme que « la vie d'une société juste devient impossible si la littérature, et donc la langue, sont emprisonnées ».<sup>2</sup> Traduire n'est pas un acte neutre, la prise de parole, même d'une parole relayée comme la traduction, peut être lourde de conséquences. La traduction se révèle un puissant moyen de démocratisation et de diffusion des connaissances, au même titre que l'alphabétisation, l'éducation et l'imprimerie.

## Traduits en prison

Déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, les précurseurs de la Réforme, John Wyclif et Jean Hus, ont maille à partir avec les autorités religieuses. Après des études théologiques à Oxford, **John Wyclif** (1320-1384) s'impose rapidement comme chef du mouvement anticlérical et antipapal, et appelle de ses vœux la réforme de l'Église. Il se prononce également pour la séparation de l'Église et de l'État, condamne la pratique des indulgences, critique la conception de l'Église catholique sur la communion et prêche le retour à la Bible comme source de la foi. Wyclif produit une traduction de la Bible en langue vulgaire. Le traducteur est victime de persécutions tout au long de sa vie et ses écrits sont brûlés sur la place publique. Même mort, il n'a pas trouvé le repos. En effet, 44 ans après son décès, on exhume ses restes sur un ordre du Concile de Constance et on répand ses cendres dans une rivière. Le sort réservé à Jean Hus est plus tragique encore.

Prêtre, doyen, puis recteur de l'Université de Prague, **Jean Hus** (1369-1415) est un théologien et un prédicateur éloquent qui attire les foules. Il adhère aux thèses de Wyclif et prêche dans la langue du peuple. Ses sermons portent sur ce qu'il considère les erreurs du catholicisme. Il est lui aussi l'auteur d'une traduction de la Bible qui contribue à fixer la langue littéraire tchèque. Excommunié deux fois, notamment pour avoir organisé un autodafé de livres sur les indulgences, Jean Hus est convoqué au Concile de Constance. Il est aussitôt arrêté et emprisonné. Il est accusé d'hérésie, tout comme Wyclif. Jugé, il refuse de se rétracter et est condamné sur le champ à être brûlé vif. Le supplice a lieu le jour même de sa condamnation, le 6 juillet 1415. Ses cendres sont ensuite jetées dans le Rhin.

Un siècle plus tard, le poète et traducteur **Clément Marot** (1496-1544), gagné aux idées de la Réforme, manifeste une attitude libertaire et ses prises de

2. « Pour une parole libre », *La Presse*, 5 novembre 2009, p. A-14.

position lui valent de nombreuses inimitiés et même des haines farouches. À deux occasions, il fera connaissance avec les prisons royales, dont une fois pour avoir mangé du lard pendant le carême. Chaque fois il est libéré par François I<sup>er</sup>, dont il est le poète officiel. On lui en veut d'avoir traduit en vers les *Psaumes de David*. L'Église, qui entend garder la main haute sur les textes sacrés, soulève contre lui une tempête religieuse. La Sorbonne juge que toute traduction des Saintes Écritures en français est entachée d'hérésie. Marot doit fuir à Genève pour échapper aux persécutions. Il y publie, en 1543, un recueil de *Cinquante Psaumes*, qui connaît un grand retentissement. Il meurt à Turin l'année suivante.

Le moine, poète et traducteur espagnol **Fray Luis de León** (1527-1591) était animé d'un esprit très indépendant et même rebelle. Certains historiens voient en lui un héritier d'Érasme, l'une des grandes figures de l'humanisme au XVI<sup>e</sup> siècle. Né dans une famille d'origine juive, Luis de León fait des études de théologie à la prestigieuse Université de Salamanque. Son franc-parler l'amène à s'élever avec véhémence contre la vie relâchée de son ordre, les Augustins. À la demande d'une religieuse, l'humaniste entreprend la traduction en castillan du *Cantique des Cantiques*. À la suite de dénonciations, il est traduit devant le tribunal de l'Inquisition et incarcéré. Les chefs d'accusation retenus contre lui sont les suivants : il a donné la primauté au texte hébreu de l'Ancien Testament et critiqué la Vulgate,<sup>3</sup> il a traduit le *Cantique des Cantiques* en langue vulgaire et l'a publié sans les licences requises et, enfin, il est d'ascendance juive et il fréquente des personnalités d'origine juive. Il passa près de cinq ans en prison. Sa vie aura été marquée par les persécutions que lui inflige l'Inquisition.

\* \* \*

Ces quelques exemples de traducteurs victimes de persécutions religieuses remontent à plusieurs siècles et mettent en cause le christianisme. Il serait facile de les multiplier. Encore de nos jours, la vie de certains traducteurs est menacée soit à la suite de condamnation ou de censure religieuse, soit pour des raisons d'ordre politique. Quelques cas récents survenus en Afghanistan, en Azerbaïdjan, en Chine, en Iran, en Iraq, aux Philippines, au Royaume-Uni et en Turquie nous rappellent que traduire expose les traducteurs à bien des risques.

Les violentes réactions survenues à la suite de la publication des *Versets sataniques* (1988) de **Salman Rushdie** ont été très médiatisées. On se souvient que les autorités religieuses musulmanes ont jugé ce roman pervers et blasphématoire envers l'Islam et la personne du Prophète. Elles y ont vu une « machine de guerre littéraire contre l'Islam ». Des milliers de musulmans descendent dans les rues en Angleterre, au Pakistan et en Inde, pour réclamer que le livre soit interdit et son auteur, châtié.

Les cris des protestataires sont entendus. Le 14 février 1989, le guide spirituel de la Révolution islamique et du monde chiite iranien, l'ayatollah Khomeiny, émet une fatwa et demande aux musulmans d'exécuter l'écrivain britannique.

3. Texte officiel de l'Église catholique depuis le Concile de Trente (1546).

La fatwa de Khomeiny force Rushdie à entrer dans la clandestinité. Mais Rushdie peut compter sur l'appui d'intellectuels éclairés. En 1993, l'Égyptien Naguib Mahfouz, lauréat du Prix Nobel, le Marocain Tahar Ben Jelloun et une centaine d'autres écrivains et intellectuels d'une douzaine de pays musulmans prennent publiquement la défense de Salman Rushdie au nom de la liberté d'expression. La fatwa contre l'écrivain n'a pas encore été levée. Ce qui nous intéresse ici c'est le sort réservé à ses traducteurs.

Le traducteur japonais **Hitoshi Igarashi**, 44 ans, a été tué de plusieurs coups de couteau le 12 juillet 1991 devant la porte de son bureau à l'Université Tsukuba, située au nord-est de Tokyo pour avoir traduit le roman de Rushdie. Le professeur Igarashi travaillait pourtant au rapprochement des cultures et à une meilleure compréhension entre les peuples, comme en font foi ses deux ouvrages *La Renaissance islamique* et *Médecine et sagesse de l'Orient*. Pour sa part, le traducteur italien **Ettore Capriolo**, alors âgé de 61 ans, avait survécu, neuf jours plus tôt, à un attentat similaire à l'arme blanche dans son appartement de Milan. Son assaillant était Iranien.<sup>4</sup>

La traduction des *Versets sataniques* montre de façon éclatante à quel point le sort d'un traducteur est lié à celui de l'auteur qu'il réincarne dans une autre langue. Jamais n'a été aussi vraie l'observation de l'écrivain et traducteur russe Vassili Trediakovski : « Du traducteur et de l'auteur, dit-il, il n'y a que le nom qui diffère. »<sup>5</sup> Dominique Grandmont a exprimé un point de vue identique : « Traduire, note-t-il, c'est écrire sous le nom d'un autre au risque d'être méconnu. Mais c'est finir par mettre son nom sur un autre au risque d'être confondu avec lui. »<sup>6</sup> C'est exactement ce qui est arrivé aux traducteurs de Rushdie qui ont subi les contrecoups de la fatwa lancée contre lui.

L'écrivain satirique turc **Aziz Nesin** (1915-1995) a lutté toute sa vie contre l'ignorance et l'intégrisme. Il s'est fait le champion de la liberté d'expression et a revendiqué le droit de critiquer l'islam. Il lui a fallu une bonne dose d'audace pour entreprendre en 1990 une traduction du roman très controversé de Salman Rushdie. Téméraire ou provocateur, il rend publique l'annonce de son projet en 1993, sachant pertinemment que l'importation et la distribution des *Versets sataniques* en Turquie sont strictement interdites depuis 1989. Qui plus est, Aziz Nesin n'avait obtenu ni l'accord de l'auteur ni les droits de traduction de l'éditeur. De nombreuses menaces de mort lui sont adressées. Un journal iranien réclame même que la fatwa lancée contre Rushdie s'applique aussi à Nesin, s'il persiste dans ses intentions de publier une version turque du roman. Il est mort avant de mener son projet à terme.

4. « Il y a cinq ans que Salman Rushdie survit au fanatisme musulman », *La Presse*, 13 février 1994, p. B-5. Aussi Steven R. Weisman, « A Translator of Rushdie's Novel Is Slain at a Japanese University », *The New York Times*, 13 juillet 1991, p. 1, 5. L'éditeur britannique de Rushdie a lui aussi reçu des menaces de mort, tandis que l'éditeur norvégien, William Nygaard, a échappé à une tentative de meurtre et a été grièvement blessé par balle devant son domicile, à Oslo.
5. Cité dans « Quelques opinions russes sur la traduction », *Babel*, vol. 25, n° 1, 1979, p. 57. Vassili Trediakovski (1703-1769).
6. *Le voyage de traduire* [c1992], Creil, Bernard Dumerchez, 1997, p. 54-55.

En 2007, en Afghanistan, **Ahmed Ghous Zalmi**, alors porte-parole du procureur général, apporte dans une mosquée de Kabul une traduction du Coran. Cette traduction anonyme en langue dari, dialecte persan parlé en Afghanistan, est l'œuvre d'un Iranien vivant aux États-Unis et est diffusée sur Internet. Les personnes présentes à la mosquée jugent la traduction excellente. Un religieux très respecté procède à une vérification minutieuse de sa fidélité et confirme par lettre son exactitude. On demande à Ahmed Zalmi d'user de son influence et de ses relations pour la faire reproduire. L'éditeur Mohammad Ateef Noori accepte d'en imprimer mille exemplaires.

Sitôt sortie des presses, la traduction soulève la colère de groupes intégristes, de parlementaires et de membres de la hiérarchie religieuse qui réclament à hauts cris une « punition exemplaire » pour tous ceux qui ont participé à la diffusion de cette version du Coran. Pourquoi? Parce qu'on a omis de reproduire en regard le texte arabe original, ce qui laisse entendre que cette version remplace l'original. Ahmed Zalmi est condamné à vingt ans de prison et son éditeur à cinq ans. En février 2009, la Cour d'appel afghane a maintenu ses verdicts.

En Iran, le musulman **Mehdi Debadj** se converti au protestantisme à la fin des années 1960 et entreprend de traduire la Bible, tout en poursuivant une carrière de professeur. Il est arrêté en 1983 en raison de ses croyances religieuses. Relâché peu de temps après, moyennant le versement d'une caution par son Église, il est arrêté de nouveau. On le torture pour qu'il abjure et renonce à ses activités religieuses. Ce ministre des Assemblées de Dieu<sup>7</sup> est détenu pendant dix ans sans qu'aucune accusation précise ne soit portée contre lui. Il subit finalement son procès en 1993 et est condamné à mort pour « crime d'apostasie » et « espionnage religieux ». Grâce au battage médiatique entourant sa condamnation et aux pressions internationales, en particulier des gouvernements français et américain, le traducteur est remis en liberté. Mais sa liberté est de courte durée : le 5 juillet 1994, on retrouve son cadavre dans une forêt non loin de Téhéran. Mehdi Debadj, coupable d'avoir changé de religion et d'avoir traduit la Bible, a été victime de l'intolérance religieuse. Son nom s'est ajouté à la longue liste d'assassinats perpétrés par le régime islamique iranien. L'ancien premier ministre de l'Iran, proche de l'ayatollah Khomeiny, Mir Hossein Moussavi, avait fondé beaucoup d'espoir dans la Révolution de 1979. Trente ans plus tard, il n'y croit plus. Désillusionné, il affirme : « la dictature au nom de la religion est la pire des dictatures. »<sup>8</sup>

\* \* \*

La censure politique n'est pas moins tolérante ni moins clémente envers les traducteurs. En Chine, le moine tibétain **Ngawang Phulchung** consacre toutes ses énergies à la lutte tibétaine pour la reconnaissance des droits politiques et reli-

7. Le plus important groupe de pentecôtistes dans la mouvance protestante évangélique.

8. Cité dans Laura-Julie Perreault, « Vague de pendaison imminente en Iran », *La Presse*, 3 février 2010, p. A-17.

gieux. En 1987, avec vingt autres moines, il organise une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa et réclame le respect des droits humains, la liberté religieuse et l'autodétermination des Tibétains. Les autorités chinoises répriment violemment les manifestants. Phulchung est détenu pendant quatre mois, puis libéré. En avril 1989, il est de nouveau arrêté avec trois autres moines et accusé cette fois d'avoir produit des tracts politiques, d'avoir propagé de la « littérature réactionnaire » et d'être « un espion à la solde de l'ennemi ». Parmi les documents diffusés, figure une traduction complète de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Tous les détenus sont soumis à la torture et subissent les sévices des gardiens de prison. Le leader du groupe, Ngawang Phulchung, est particulièrement maltraité. Il écope de 19 ans de prison et de cinq ans de privation de ses droits politiques. Il est finalement libéré en octobre 2007 dans un état de santé précaire en raison des tortures subies pendant toutes ses années de détention. Voilà ce qu'il lui en a coûté pour avoir traduit et diffusé la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

En Azerbaïdjan, le journaliste-traducteur **Avez Zeinally** est accusé, en 2007, en vertu du Code criminel d'« incitation à la haine religieuse, nationale et raciale ». Son crime : avoir traduit en azéri *Mon combat* d'Adolf Hitler. Le tribunal lui interdit de quitter Baku et le condamne à deux ans de « travail réparateur », c'est-à-dire à verser au gouvernement 20 % de son salaire. Cette condamnation va à l'encontre du droit fondamental à l'information. Traduire un auteur n'implique pas que l'on adhère forcément à ses idées. Le messenger peut-il être tenu responsable de la teneur du message? Ce traducteur et ceux de Rushdie l'ont été.

Au cours des quarante dernières années, l'éditeur et traducteur **Ragip Zarakolu** a été victime de harcèlement systématique de la part des autorités turques. Dès l'arrivée au pouvoir de la junte militaire en 1971, il est condamné à trois ans de prison comme beaucoup d'autres écrivains qu'on accuse d'avoir publié des écrits subversifs. À sa libération, ses écrits sont frappés d'interdiction, car Zarakolu critique ouvertement le régime au pouvoir. En 1977, il fonde avec sa femme, à Istanbul, une maison d'édition qui se fait une spécialité de publier des ouvrages rédigés ou traduits par des prisonniers politiques. Des extrémistes de droite y font exploser une bombe incendiaire en 1995 et forcent l'éditeur à trouver refuge dans un sous-sol.

La publication de traductions qui dérangent vaut à l'éditeur plusieurs procès, condamnations et amendes. En 2003, il est poursuivi pour avoir publié la traduction de l'ouvrage *Le régime du 12 septembre en procès*, dont l'auteur est un professeur de l'Université d'Hanovre. Il s'en tire par un acquittement. En 2005, il est de nouveau inculpé pour avoir traduit et publié l'ouvrage de George Jerjian, *The Truth Will Set Us Free. Turkish-Armenian Re-Conciliation*. L'auteur britannique y relate le massacre d'un million et demi d'Arméniens par les forces ottomanes au cours de la Première Guerre mondiale. Zarakolu risquait jusqu'à sept ans et demi de prison pour avoir « dénigré l'armée turque », « diffamé les institutions de la République turque » et « insulté la mémoire d'Ataturk ». Mais le juge le condamne, en 2008, à cinq mois de prison ou à payer une amende. L'éditeur est une fois de plus poursuivi pour la publication de la traduction turque du livre du

professeur Dora Sakayan,<sup>9</sup> *An Armenian Doctor in Turkey. G. Hatcherian : My Smyrna Ordeal in 1922*, paru à Montréal en 1997. Ragip Zarakolu était passible d'une peine maximale de trois ans de prison. Mais en 2007, il est acquitté à la suite du témoignage du traducteur turc, **Attila Tuygan** qui, témoignant pour la défense, assume en tant que traducteur, l'entière responsabilité de cette publication. Son procès devait s'ouvrir à l'été 2009. Ce prisonnier politique risque d'être un autre messenger injustement accusé.

### Traduction et trahison

Le traducteur a la réputation d'être un traître. Par nature, la traduction serait déformante, dénaturante. Le mot « trahison » peut aussi s'entendre au sens criminel du terme et non plus au sens figuré. Ce n'est plus un texte que l'on trahit alors, mais son pays, sa patrie *au moyen de* traductions. Le traducteur reste un passeur, mais passe à l'ennemi. Parfois, les accusations de trahison sont sans fondement; elles ne sont que prétextes pour réduire au silence des traducteurs militants. Parfois, elles reposent sur des preuves irréfutables et accablantes.

**Filomena Da Silva Ferreira** a été accusée de trahison pour avoir traduit des articles de journaux portugais traitant du Timor oriental, ancienne colonie portugaise annexée unilatéralement par l'Indonésie en 1976. La traductrice a, par la suite, été acquittée de ce chef d'accusation par un tribunal indonésien, mais elle a été inculpée d'avoir « conspiré pour commettre un acte de trahison ». Pour ce crime, elle a passé cinq ans et huit mois en prison.

Aux États-Unis, un traducteur de la CIA, **Larry Wu-tai Chin** (1918-1986), avait pour tâche d'écouter des émissions de radio en provenance de la Chine et d'en faire la traduction. Dans l'exercice de ses fonctions, il avait accès à de nombreux documents officiels, y compris des rapports ultraconfidentiels émanant de la Maison Blanche. En réalité, ce traducteur était une taupe. Démasqué dans les années 1980, il a été reconnu coupable d'espionnage. Pendant une quarantaine d'années, il a transmis des renseignements secrets à son pays d'origine. Grâce à lui, les dirigeants communistes ont su que le gouvernement américain souhaitait rétablir des relations diplomatiques avec la Chine, deux ans avant la visite historique du président Nixon à Beijing. Ce traducteur-espion a infléchi le cours de l'histoire. Incarcéré dans une prison de Virginie, il s'est suicidé dans sa cellule en s'asphyxiant au moyen d'un sac de plastique.<sup>10</sup>

9. Dora Sakayan est née en 1931 à Salonique, en Grèce. Après l'obtention d'une licence en langues étrangères de l'Institut pédagogique d'Erevan, elle a fait des études de doctorat en philologie germanique à l'Université Lomonosov de Moscou. Elle a été professeure d'allemand à l'Université McGill (Montréal) et est l'auteure de nombreux ouvrages en allemand, en arménien, en russe et en anglais.

10. Chitra Ragavan, « A Spy Who Changed History », *U.S. News & World Report*, 10 novembre 2003, p. 40-41.

## Traduire en prison

La solitude carcérale est propice à la traduction. Nombreux sont les traducteurs qui ont continué à traduire alors qu'ils purgeaient une peine d'emprisonnement. Travail solitaire par excellence, cette activité intellectuelle libère l'esprit utilement et se révèle un excellent moyen d'évasion...

**William Tyndale** (1494-1536), l'un des plus grands traducteurs anglais de la Bible, a été victime des luttes d'allégeance religieuse entre catholiques et anglicans au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Ce diplômé d'Oxford connaît sept langues, dont l'hébreu et le grec, ce qui n'est pas courant à l'époque. Il commence à traduire le Nouveau Testament à partir du grec, mais, craignant pour sa sécurité, il se rend poursuivre son travail en Allemagne, où il rencontre Luther. À Londres, il voit avec horreur des gens emprisonnés et mis à mort pour avoir lu ou eu en leur possession des écrits du réformateur allemand. Il n'ignore pas qu'une traduction anglaise de la Bible connaîtrait le même sort que les livres de Luther. Il n'a pas tort : la traduction anglaise de son Nouveau Testament imprimée à Cologne en 1525 est frappée d'interdiction avant même la fin de son impression. Un évêque déclare y avoir relevé 3000 erreurs. L'Église fait acheter tous les exemplaires pour qu'ils ne tombent pas entre les mains du peuple. Toute personne prise en possession d'un exemplaire de cette traduction est excommuniée.

Réfugié à Anvers, en Belgique, Tyndale fait imprimer son Nouveau Testament à trois mille exemplaires dans une édition de petit format. Dissimulés dans des caisses, des barils, des balles de coton, des sacs de farine, les dangereux volumes passent clandestinement en Angleterre. Constamment pourchassé par ses nombreux ennemis, William Tyndale est trahi par un ami. Capturé, il est emprisonné au Château de Vilvoorde, à 8 km de Bruxelles. Sa captivité dure un an et demi. Le traducteur demande une lampe, une Bible hébraïque ainsi qu'une grammaire et un dictionnaire d'hébreu pour parfaire sa connaissance de cette langue et entreprendre la traduction de l'Ancien Testament. Condamné à mort par Henri VIII, Tyndale est étranglé et brûlé, le 6 octobre 1536.

Il est loin d'être le seul traducteur à avoir fait de la traduction une occupation carcérale. Qui n'a jamais entendu parler d'**Étienne Dolet** (1508-1546), ce martyr de la Renaissance?<sup>11</sup> On connaît le traducteur et l'auteur de la *Manière de bien traduire d'une langue en aultre* (1540). Mais connaît-on l'assassin? Le 31 décembre 1536, Dolet commet un meurtre à Lyon. Assailli dans la rue par un de ses ennemis, un peintre, il se retrouve, l'épée sous la gorge, en situation de légitime défense et expédie l'artiste *ad patres*. Une bande de truands armés se lancent alors à sa poursuite, mais Dolet réussit à leur échapper et s'enfuit à Paris, où il obtient la clémence de François I<sup>er</sup>.

Son pardon royal en poche, Dolet reprend la route de Lyon, sûr de pouvoir continuer à y vivre en toute impunité. Tel n'est pas le cas. Dès qu'il y remet le pied, le traducteur est aussitôt appréhendé et jeté en prison. Même si une condam-

11. Richard Christie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance : sa vie et sa mort*, trad. de l'anglais sous la dir. de l'auteur par Casimir Stryenski, Paris, Fischbacher, 1886, xxii-557 p.

nation à mort pèse contre lui, il n'en continue pas moins de traduire. Du fond de son cachot, il met en français les trois premiers livres des *Tusculanes* de Cicéron. Les deux premières questions de ce dialogue supposé sont : « La mort est-elle un mal? » et « La douleur est-elle le plus grand de tous les maux? » Le traducteur juge que cette œuvre est « très utile & nécessaire pour résister à toute viciieuse passion d'esprit; & parvenir au mépris, & contemnement de la mort ». <sup>12</sup> Cette réflexion philosophique constituait un choix fort judicieux dans les circonstances. Une fois imprimée, la traduction de Dolet est confisquée et brûlée, comme bien d'autres travaux profanes à l'époque.

La triste fin de Dolet est bien connue. Le tribunal de l'Inquisition lui reproche, entre autres, d'avoir *délibérément*, dans une de ses traductions, commis un contresens qui mettait en doute l'immortalité de l'âme, ce qui du coup faisait de lui un hérétique. Le jour de son 38<sup>e</sup> anniversaire, le traducteur expie sa faute sur le bûcher. Dix ans après Tyndale, il est brûlé sur la place Maubert à Paris après avoir été étranglé. Une statue rappelait sur cette place la mémoire de Dolet, mais elle n'y est plus. Anthony Pym a très bien vu que « si un traducteur doit payer son travail de sa vie ou de sa liberté, c'est que les enjeux de son activité sont parfois plus élevés qu'on ne le croit ». <sup>13</sup>

Le solitaire de Port-Royal **Louis-Isaac Lemaistre de Sacy** (1613-1684), s'est acquis une réputation d'excellent traducteur « de Térence qu'il épure, de *L'imitation de Jésus-Christ* (1662), des *Psaumes* (1665), du *Nouveau Testament* (1667) [...] et de tout l'Ancien Testament ». <sup>14</sup> Ce janséniste est emprisonné à la Bastille pendant deux ans et demi. Il profite alors de ses loisirs cloîtrés pour continuer la traduction de l'*Ancien Testament* d'après la *Vulgate*, traduction commencée par son frère Antoine. Quant à son *Nouveau Testament*, publié clandestinement à Mons, il est condamné par le pape dès 1668 parce que Sacy l'a traduit en français et avec des inflexions jansénistes. Concernant la traduction, le traducteur estimait que « c'est tuer un auteur que de le mal traduire ». <sup>15</sup> Ses exigences de rigueur étaient très élevées.

Dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, un diplômé en langue classique de l'Université de Dublin du nom de **Usher Gahagan** est trouvé coupable de contre-façon : il rognait les pièces d'or pour en frapper de nouvelles. Dans une taverne, son état d'ébriété lui fait commettre l'imprudence de se vanter de ce comportement délictueux, sévèrement puni à l'époque. Dénoncé, il est aussitôt arrêté. Au cours de son procès, on apprend que le faux-monnaieur, travaille à la traduction latine d'une œuvre d'Alexander Pope, *Essay on Criticism*. Le juge, sans doute grand admirateur de Pope, accorde alors un sursis au traducteur faux-monnaieur afin de lui permettre d'achever sa traduction. Le condamné met près de deux ans

12. *Ibid.*, p. 532.

13. *Pour une éthique du traducteur*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa / Arras, Artois Presses Universités, 1997, p. 12.

14. *Les Bibles en français. Histoire illustrée du Moyen Âge à nos jours*, publié sous la direction de Pierre-Maurice Bogaert, Turnhout, Brepols, 1991, p. 148.

15. *Poème de S. Prosper* [c1655], cité dans Roger Zuber, *Les « belles infidèles » et la formation du goût classique*, Paris, A. Colin, 1968, p. 117.

pour terminer son travail, donnant ainsi raison à John Dryden qui affirma que « frapper des expressions n'est pas aussi facile que frapper des pièces de monnaie ». Et qui ne serait pas perfectionniste en pareilles circonstances? Quoi qu'il en soit, une fois sa traduction terminée, le traducteur fut pendu comme prévu. Son exécution eut lieu le 28 février 1749.

Pendant la Révolution française, le comte **Pierre Daru** (1767-1829) est incarcéré pour des motifs frivoles. Durant sa détention, il traduit en vers les *Œuvres lyriques* d'Horace, son œuvre de prédilection. Alphonse de Lamartine dira de cette entreprise qu'elle a été « commencée dans les cachots de la Terreur, poursuivie et achevée enfin dans les camps, dans les palais, à travers toutes les vicissitudes d'une vie si pleine et si agitée ». Le comte Daru aura la vie sauve grâce à la chute de Robespierre. Sa traduction, parue en 1797, est bien accueillie par la critique.

À la même période, **Pierre-Louis Ginguené** (1748-1816), journaliste, écrivain, professeur et poète, est allé rejoindre sous les verrous d'autres partisans des idées de la Révolution. Comme le comte Daru, il s'occupe à des travaux de traduction dans sa cellule. Pour se préparer à la mort, il traduit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme. Il écrit à son amie : « Le tableau simple et touchant de la mort de l'homme juste, résigné à son sort et consolant lui-même ses inconsolables amis, est une des plus belles choses que l'Antiquité nous ait laissées. Puisque nul n'est à l'abri de la ciguë, il importe à tout le monde d'apprendre comment un sage doit la boire. »<sup>16</sup> Étienne Dolet avait traduit *Les Tusculanes* dans des circonstances semblables pour les mêmes raisons.

La première traduction espagnole de l'œuvre célèbre de Rabelais, *Gargantua*,<sup>17</sup> date de 1905. L'avocat **Eduardo Barriobero y Herrán** (1875-1939), premier traducteur espagnol de cette œuvre, explique dans la préface de sa traduction que l'on n'avait pas traduit Rabelais avant cette date pour des raisons d'ordre moral, la censure l'ayant mise à l'index. Barriobero y Herrán rédige une bonne partie de sa traduction en prison. Il s'était retrouvé derrière les barreaux car il avait eu le malheur de publier un article que les autorités espagnoles n'avaient pas du tout apprécié.<sup>18</sup> Plus tard, condamné par les franquistes comme anarchiste, il a fini ses jours devant un peloton d'exécution.

Le traducteur, journaliste et lexicographe **Abraham Elmaleh** (1885-1967) raconte qu'en 1916, en pleine guerre mondiale, il fut arrêté, emprisonné à Jaffa, puis exilé à Damas, où il pourrissait dans les geôles du Khan el-Pacha. Gendre du grand rabbin de Damas, il eut droit à un régime de faveur et put obtenir une Bible, un dictionnaire unilingue arabe et une version du célèbre *Livre de Kalila et Dimna*. Pendant plusieurs mois, sa seule activité est la traduction :

Le travail de la traduction me rendit la vie plus agréable, confia-t-il. J'en vins à oublier tout ce qui se passait autour de moi... le monde entier était à feu et à sang,

16. Cité dans Antoine Guillois, *La marquise Condorcet, sa famille, son salon, ses amis, 1764-1822*, Paris, Paul Ollendorff, éditeur, p. 151.

17. La première publication de l'œuvre remonte à 1534.

18. Amparo Hurtado Albir, *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier Érudition, 1990, p. 156.

mais cela me laissait indifférent. Toutes mes énergies, toutes mes pensées étaient centrées sur la traduction de ce joyau oriental que je m'efforçais d'*adapter*, de *polir* et d'*améliorer*.<sup>19</sup>

Le récit de son expérience de traduction en prison se termine par un proverbe fort à propos : « À quelque chose malheur est bon. » La traduction l'a aidé à supporter les désagréments de son emprisonnement.

Plus près de nous, un Grec du nom de **Pavlos Zannas** traduit Marcel Proust dans les geôles de la junte des Colonels. Au cours de l'année qui suivit le putsch militaire de 1967, il est arrêté pour appartenance au réseau de résistance, traduit en cour martiale et condamné à dix ans et demi de prison. Son crime : avoir traduit des émissions étrangères insérées dans les bulletins clandestins du réseau. Une fois en prison, Zannas, alors âgé de 40 ans, se met à traduire *À la recherche du temps perdu* en grec démotique. L'œuvre choisie était tout indiquée pour occuper ses longues années de réclusion. Les trois premiers volumes paraissent en 1971 et obtiennent un succès retentissant auprès des lecteurs et des critiques. Le poète et Prix Nobel de littérature Georges Sèféris, touché par le sort injuste fait au traducteur, a écrit : « Le destin a voulu que le livre du temps fût placé entre les mains d'un condamné politique ayant à purger une peine ridiculement longue si l'on pense au délit pour lequel on dit l'avoir puni. »<sup>20</sup> Une fois de plus, l'ouvrage traduit avait un sens pour le traducteur et lui procurait un soutien moral.

Le poète et traducteur ukrainien **Vasyl Stus** (1938-1985), ardent militant des droits de l'homme, est arrêté par le KGB le 12 janvier 1982 pour « activité et propagande antisoviétique » et pour avoir publié ses poèmes en Occident. Pendant sa détention, ce « dangereux criminel d'État » compose des poèmes et traduit Goethe, Rilke et Brecht, dans des conditions de vie abominables. Un comité international d'universitaires, d'écrivains et de poètes propose sa candidature pour le Prix Nobel de littérature de 1986, mais le dissident est mort en septembre 1985 dans des conditions nébuleuses. Il avait 47 ans. Ses poèmes et ses traductions ont été confisqués, comme au temps de l'Inquisition.

Le parcours atypique du militant indépendantiste catalan, **Carles Castellanos**, né à Barcelone en 1942, est intéressant à plusieurs égards. Cet ingénieur industriel de formation est un touche-à-tout dans le domaine linguistique. Il a été simultanément ou successivement linguiste, traducteur, lexicographe, terminologue, professeur de traduction, directeur du Département de traduction et d'interprétation de l'Universitat Autònoma de Barcelona (UAB), directeur d'un observatoire catalan de la langue berbère et chercheur universitaire, tout en militant très activement au sein des mouvements d'indépendance de la Catalogne. C'est aussi un ardent défenseur et promoteur de la langue et de la culture catalanes. Son engagement politique l'amènera à publier une dizaine d'ouvrages sur

19. Colette Touitou-Benitah, « Abraham Elmaleh, l'attrait de l'Orient, le leurre de l'Occident », dans *Portraits de traducteurs*, publ. sous la dir. de Jean Delisle, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 246.

20. Anne Philippe, « Traduire Proust en prison », *Le Devoir*, 25 novembre 1971, p. 17.

des thèmes historiques et surtout sociopolitiques, dont un *Petit Diccionari de l'Independentisme* (1988).

Pendant plus de vingt ans, il a été professeur de traduction (français-catalan) à l'UAB et il s'est intéressé aux langues afro-asiatiques, en particulier le berbère. Il a d'ailleurs publié en 2006 un guide de conversation universitaire amzighe (berbère)-catalan. Il s'agit d'un manuel bilingue d'initiation au catalan destiné aux étudiants et professeurs étrangers en Catalogne.

Carles Castellanos, lexicographe, a enrichi la langue catalane de nombreux répertoires, dont un dictionnaire français-catalan, catalan-français (1979), un dictionnaire d'informatique (1986), un dictionnaire des faux-amis français-catalan (2000) et un dictionnaire fondamental occitan-catalan (2008). Ces ouvrages attestent de la vitalité de la langue catalane.

Il est encore adolescent lorsqu'en 1960 il adhère au Front National de la Catalogne. Plus tard, il collaborera à la fondation d'autres organismes voués à l'indépendance de cette Communauté autonome. Ses ennuis avec la Garde civile du dictateur Franco n'ont pas tardé à se multiplier. Il est vite fiché, surveillé, neutralisé. Quatre fois il sera jeté en prison et torturé : 1964, 1974, 1981 et 1988. Motifs de ces arrestations : « propagande illégale », « association illégale », « collaboration avec une organisation armée » ou « incitation à la sédition », notamment pour avoir exhibé une banderole affichant le mot « Independència » lors d'une manifestation. Les accusations de terrorisme ont toujours été retirées, car infondées.

Deux fois, il a dû prendre le chemin de l'exil : en 1974, puis en 1992, l'année des Jeux olympiques de Barcelone. Il a fui en raison des nombreuses arrestations et emprisonnements d'indépendantistes, car les autorités espagnoles, en mode répressif, voulaient éviter toute manifestation en faveur de l'indépendance de la Catalogne alors que les projecteurs de la presse internationale étaient braqués sur Barcelone.

Pendant sa détention de 1974, Carles Castellanos apprend le berbère dans un livre dont l'auteur est un curé basque et avec l'aide d'un prisonnier marocain originaire du Rif. Au cours des dix mois d'exil consécutifs à cette peine d'emprisonnement, il traduit *La Catalogne au tournant de l'an mil (Catalunya mil anys enrere)* de l'historien français spécialiste de la Catalogne médiévale Pierre Bonnassié. Il traduira également d'autres ouvrages à partir de l'égyptien classique (*Història de Sinuhè i altres contes*) et, du berbère, un recueil de poèmes de l'auteur kabyle Salem Zenia.

En 1988, après avoir été soumis à la torture à Barcelone, puis à Madrid, il passe huit mois au centre de détention à sécurité maximale Alcalá Meco, avant d'être innocenté. C'est au cours de cet internement qu'il entreprend la traduction des *Paradis artificiels* de Baudelaire sur les conseils du poète, critique littéraire et traducteur Francesc Parcerisas, actuellement directeur de l'Institut des lettres catalanes et doyen de la Faculté de traduction et d'interprétation de l'UAB. Ce travail lui est proposé pour lui venir en aide financièrement et lui apporter un certain réconfort moral.

C'est sur une vieille machine à écrire et muni de quelques dictionnaires usuels que le prisonnier réalise sa traduction. Celui-ci maîtrise très bien les deux

langues en présence et n'a guère besoin d'autres outils de travail. L'essentiel de sa tâche a surtout consisté, confie-t-il, à puiser dans les ressources expressives du catalan les mots justes afin de « recréer » toute la force de suggestion de l'œuvre originale.

À ce propos, il note dans ses mémoires :

L'ironie évidente du titre, *Les paradis artificiels*, contrastait singulièrement avec le milieu carcéral où je me trouvais. Mais vous ne pouvez pas imaginer tout le plaisir que j'éprouvais à chercher les mots que l'œuvre de l'écrivain français évoquait en moi et toute la chaleur que je ressentais dans mon cœur lorsque, par les froides journées d'hiver, je tapais sur le papier la musicalité de l'original.<sup>21</sup>

Fasciné par la beauté du texte littéraire, sa force d'évocation, le traducteur, comme envoûté, se laissait transporter par lui. Il était dans le même état d'esprit qu'Abraham Elmalech cité plus haut.

La traduction catalane des *Paradis artificiels* fut publiée à Barcelone en 1990.

Dans cet ouvrage, Baudelaire décrit les effets des drogues. S'inspirant de son expérience personnelle, il soutient que la drogue permet aux hommes de se transcender pour rejoindre l'idéal auquel ils aspirent. « Tout aussi bien que d'une drogue redoutable, écrit-il dans sa préface, l'être humain jouit de ce privilège de pouvoir tirer des jouissances nouvelles et subtiles même de la douleur, de la catastrophe et de la fatalité. » Cette réflexion ne s'applique-t-elle pas parfaitement à Carles Castellanos, traducteur de Baudelaire en prison?

Du fond de sa cellule, n'a-t-il pas retiré de l'exercice créatif de la traduction des « jouissances » intellectuelles « subtiles », pour reprendre les mots du poète? Comme pour plusieurs autres traducteurs qui ont mis à profit leurs loisirs cloîtrés en s'occupant à des travaux de traduction, cette activité a apporté au traducteur catalan un soutien psychologique indéniable. Elle l'a grandement aidé à supporter le poids de l'isolement, la douleur de la séparation des siens et les souffrances physiques de la torture. La traduction aurait-elle un effet « euphorisant » dans certaines circonstances? Libérer l'esprit tout en le stimulant à la manière d'une drogue serait-il une autre de ses multiples fonctions?

Le 20 avril 1995 meurt, à l'âge de 83 ans, **Milovan Djilas**, homme politique, écrivain et traducteur de l'ex-Yougoslavie. Membre du Parti communiste, sa loyauté envers Staline est totale jusqu'à ce qu'il commence à côtoyer le dictateur, dont il n'apprécie guère les méthodes et les atrocités. Lorsqu'il occupe la fonction de vice-président du pays, en 1953, on voit en lui le successeur du maréchal Tito.

Milovan Djilas est un homme de principes. L'intégrité, le courage et le sens de la justice sont des qualités dont il est pourvu. Il n'hésite pas à critiquer ses collègues du Parti lorsqu'ils s'approprient les privilèges et les richesses de la « bourgeoisie ». Ses critiques du régime communiste lui valent trois années de détention. Dans deux livres publiés à l'étranger, il dénonce la nouvelle classe

21. *Reviure els dies. Records d'un temps silenciàt*, Lleida, Pagès Editors, 2003, p. 161.

de privilégiés et qualifie Staline de « plus grand criminel de l'histoire ». Il n'en faut pas plus pour que le régime fasse taire cette voix insolente en le jetant de nouveau en prison. Il y séjourne de 1958 à 1961, puis de 1962 à 1966, et passe vingt mois en isolement cellulaire. Au cours de ses neuf années d'internement, il subit le harcèlement continu de ses geôliers, depuis la confiscation de ses lettres jusqu'à la perte de tous ses privilèges, dont celui d'avoir du papier à écrire. Il en est privé pendant deux ans. C'est néanmoins au cours de ces deux années qu'il traduit *Le Paradis perdu* en serbo-croate. Cette traduction, il doit la transcrire sur des feuilles de papier hygiénique. Dans son *Journal*, à la date du 28 août 1964, il note : « Aujourd'hui, j'ai eu la permission d'acheter du papier à écrire et de recevoir une plume de chez moi. »<sup>22</sup> Le 13 septembre, il consigne ce détail : « Je viens de finir d'écrire la page 3000 sur le papier hygiénique. »<sup>23</sup> Onze jours plus tard, il revient sur le sujet, qui revêt pour lui une grande importance :

J'ai enfin du papier à écrire; je l'ai acheté au magasin de la prison. J'ai terminé le Chapitre IX de la Partie III du Livre II sur la page 3126 du papier hygiénique. J'ignore combien cela fera de pages dactylographiées. Ce n'était pas commode d'écrire sur du papier hygiénique, mais maintenant je vais avoir une idée plus précise de la longueur du texte. Je vais néanmoins continuer à écrire sur du papier hygiénique mes notes de travail et ma première version en prose du poème de Milton pour ne pas gaspiller mon papier à écrire qui est assez cher. Depuis plusieurs jours, j'écris sur du vrai papier; c'est tellement plus agréable et plus facile.<sup>24</sup>

Le traducteur dissident s'est beaucoup identifié au héros du *Paradis perdu*. « Il aura vu sans doute dans les développements complexes du poème épique de Milton l'image de son propre combat. Lui aussi, à son époque, comme Blake a dit de Milton, "a été du côté du diable sans le savoir" ». <sup>25</sup> Milovan Djilas a lutté contre l'orthodoxie marxiste et les abus du pouvoir. « Les gens dogmatiques, écrira-t-il, représentent la pire tragédie pour l'humanité ». <sup>26</sup> Ou encore : « Toute doctrine qui tend vers l'absolu devient inévitablement une religion. »<sup>27</sup> En traduisant *Le Paradis perdu* et en poursuivant son œuvre d'écrivain et sa réflexion sur la condition humaine, Milovan Djilas a démontré que la culture transcende les forces du mal.

Comme on le voit, sous les régimes totalitaires, l'attitude des censeurs, sanglés dans leur corset idéologique, ne vaut guère mieux que celle des grands pontifes de la religion, campés sur leurs positions dogmatiques et leurs certitudes. Selon Milovan Djilas, l'idéologie communiste est une pseudo-religion.

22. Milovan Djilas, *Parts of a Lifetime*, trad. du serbo-croate et publ. sous la dir. de Michael et Deborah Milen-Kovitch, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1975, p. 123. [Notre traduction].

23. *Ibid.*, 124. [Notre traduction].

24. *Ibid.* [Notre traduction].

25. *The Economist*, 29 avril 1995, p. 121. [Notre traduction].

26. Milovan Djilas, *Parts of a Lifetime*, p. 298. [Notre traduction].

27. *Ibid.*, p. 299. [Notre traduction].

## Conclusion

Tous les cas cités de traducteurs emprisonnés montrent à l'évidence que la traduction est un lieu de pouvoir. La traduction, en effet, pratique des brèches dans le mur des langues, mais aussi dans les forteresses idéologiques. Elle fissure la pensée monolithique, ébranle les positions dogmatiques, confronte les intérêts réducteurs. La traduction teste la tolérance des sociétés à la diversité d'opinions et au pluralisme culturel. Pour un individu ou une société, elle représente un moyen sûr d'élargir ses horizons, mais à la condition de ne pas avoir peur de l'Autre et de ses différences, de ne pas voir dans l'étranger une menace, mais une source vive d'enrichissement mutuel. Une vision du monde qui n'est pas pluraliste, c'est-à-dire ouverte et accueillante, est une vision oppressante qui brime les libertés individuelles. La traduction apporte la preuve que les êtres humains, tout comme les sociétés, ont besoin des autres pour se définir, progresser et parfois renaître.

Partout où des libertés sont bafouées, des traducteurs qui attachent du prix au respect de la dignité humaine représentent une menace pour les régimes totalitaires et les orthodoxies religieuses ou idéologiques. Les bûchers, les excommunications, les fatwas, les chaînes, les échafauds, les exécutions sommaires, les peines de réclusion sont autant de manifestations sinistres de l'intolérance de ces régimes et de ces doctrines à œillères envers les traducteurs.

André Lefevere avait raison d'affirmer que « les traducteurs de la Bible ne vont pas au bûcher parce qu'ils ne connaissent pas le grec, mais parce que leur façon de traduire menace les détenteurs du pouvoir ».<sup>28</sup> Les sociétés enfermées dans une burqa idéologique sont celles qui font la vie dure aux traducteurs militants. Si le premier sens du mot traduire est « transposer d'une langue à une autre », ce mot a, comme deuxième acception, celle d'« exprimer en utilisant les moyens du langage », exprimer, c'est-à-dire extérioriser, révéler, manifester. La traduction rend visible, elle est un révélateur, au sens photographique du terme. Elle sert alors à dénoncer des situations inacceptables et devient une arme de contestation. Des traducteurs engagés, visionnaires, rebelles parfois, font le choix risqué de s'exprimer librement et refusent le bâillon qu'on cherche à leur imposer. C'est pourquoi sous certains régimes autocratiques et dans certains contextes historiques traduire est un crime passible de la prison ou de l'échafaud. « De toutes les injustices dont les traducteurs ont droit de se plaindre, a écrit D'Alembert au siècle des Lumières, la principale est la manière dont on a coutume de les censurer. »<sup>29</sup>

Mais, la traduction ayant le pouvoir de libérer l'esprit, les traducteurs censurés qui continuent à traduire sous les verrous font un pied de nez à leurs juges en restant des personnes libres.

28. « Translation: Its Genealogy in the West », dans *Translation, History and Culture*, publ. sous la dir. de S. Bassnett et A. Lefevere, Londres / New York, Pinter Publishers, 1990, p. 16. [Notre traduction].

29. « Observations sur l'art de traduire » [c1763], dans *Œuvres de d'Alembert*, Genève, Slatkine Reprints, 1967, t. IV, p. 42.